

Azawad

Ansari Habaye Ag Mohamed, Président de la *Coordination des cadres de l'Azawad* (CCA), est natif de Tombouctou. Avocat de formation, il milite très tôt pour l'identité et la culture touarègues et a assuré le lien au début des années 90 entre les militants touaregs et les autres composantes amazighes. Très actif dans le soulèvement des années 90, Habaye représente, avec d'autres, le courant indépendantiste du mouvement touareg. N'ayant jamais eu fait confiance aux différents accords signés entre les mouvements de l'Azawad et l'Etat malien, il est resté en exil où il n'a jamais cessé son combat.

Dans cet entretien, Habaye revient sur les raisons de la non-signature du document d'Alger par la *Coordination des mouvements de l'Azawad* (CMA), sur les demandes des populations de l'Azawad déterminées à défendre leurs aspirations profondes, et attire l'attention de la France ainsi que de la Communauté internationale quant à une mauvaise gestion du dossier de l'Azawad qui serait lourde de conséquences. Une communauté internationale qui, selon Habaye ag Mohamed, "n'a plus le choix que d'accepter enfin de reconnaître la nature politique du conflit" et d'œuvrer pour la recherche d'une solution viable aux populations de l'Azawad.



Habaye ag Mohamed

INTERVIEW.

Tamazgha.fr : Le 1er mars, l'Etat algérien, en charge de la médiation dans les négociations entre les mouvements de l'Azawad regroupés au sein de la *Coordination des mouvements de l'Azawad* (CMA), d'un côté, et l'Etat

malien ainsi que ses milices et groupes armés de l'autre, avait organisé une cérémonie de paraphe du document présenté comme étant un "accord de paix". Les dirigeants de la CMA ont refusé de le parapher. Pourquoi ?

Habaye ag Mohamed : Durant tout le processus des pourparlers, les négociateurs de l'Azawad considèrent qu'ils n'ont pas été écoutés, encore moins entendus et qu'ils ont été baladés.

La CMA estime que le texte soumis à leur paraphe ne convenait qu'à l'Etat malien et aux milices pro-gouvernementales qui l'ont paraphé, ce qui n'est pas le cas pour la CMA qui a toujours affirmé qu'elle ne signera rien avec les milices pro-Mali.

In fine, la délégation des mouvements nationalistes ne s'est pas laissé séduire par les lendemains enchanteurs que promettait un texte flou, souvent contradictoire d'un paragraphe à l'autre et d'une imprécision juridique troublante. Dans le fond, le texte fait une impasse totale sur les principales aspirations du Peuple de l'Azawad. Ces attentes portent principalement sur un statut politique, juridique, sécuritaire et économique du territoire et des populations de l'Azawad. Aucune de ces attentes ne figure même en filigrane dans un quelconque paragraphe du texte.

Le blocage résulte du gap entre un texte évasif, tentant de faire passer maladroitement une décentralisation en panne, et la demande récurrente par les Azawadiens d'une formule fédérale originale, attente non négociable de la frange minimaliste des populations pendant que l'indépendance est l'exigence de leur écrasante majorité.

De toute évidence, la CMA ne peut aller à l'encontre du minima attendu. Et si elle le fait, elle sait ce qui l'attend.

Comment expliquer que plusieurs mois de pourparlers, avec plusieurs "rounds", comme ont été qualifiées les différentes étapes, donnent lieu à un document qui est aux antipodes des aspirations des populations de l'Azawad ?

Les "médiateurs" ont pris le temps de jauger l'équipe des négociateurs de l'Azawad et focalisé exclusivement leur attention sur ceux-ci. A aucun moment, ils n'ont voulu croire en l'existence d'une opinion publique azawadienne et encore moins cerner la réalité d'une prise de conscience de la nécessaire Libération nationale chez "l'homo azawadis"

Cette opinion s'est toujours prononcée et demeure incommensurablement déterminée en faveur de l'Indépendance de l'Azawad. Les pressions, les menaces ou les félonies de quelques Azawadiens véreux n'y feront rien et ne modifieront en rien cet état d'esprit.

La société civile de l’Azawad, et en première ligne les femmes, s’est massivement exprimée en faveur de l’indépendance de leur pays passé sous la coupe de l’Etat malien en 1960 et soumis depuis à des politiques autoritaires, vexatoires et génocidaires. Y a-t-il un décalage entre l’expression populaire qui semble être déterminée, et le discours lisse des dirigeants de la CMA – à travers notamment leurs rares communiqués – qui est, pour le moins, ambigu ?

La CMA est un attelage fragile fait d’alliances à la limite de l’étonnant, composé de membres qui connaissent chacun de profonds dysfonctionnements. Elle est noyautée par des transfuges d’intérêts aux antipodes des aspirations de l’Azawad. Elle est prise dans un cyclone d’intérêts géo-sécuritaires et stratégiques et d’agendas personnels contradictoires des membres de la médiation internationale, des organisations sous régionales, d’Etats de la sous-région...

Tous ces facteurs mis bout à bout expliquent, mais ne justifient nullement, la lenteur et les tortillements dans les prises de décisions ainsi que les ambiguïtés assourdissantes des textes et communiqués de la CMA même lorsque celle-ci est en position de force.

Le gouvernement malien ainsi que la médiation internationale exercent des pressions sur les dirigeants de la CMA pour qu’ils paraphent et signent le document d’Alger, des pressions qui, parfois, voilent des menaces. Quelle est votre interprétation de cette attitude, qui fait l’impasse totale sur les aspirations claires exprimées par les divers représentants de la population ?

Les pressions du gouvernement malien sont dans l’ordre des choses. En revanche, celles de la médiation, notamment, l’Algérie et la MINUSMA [1] frisent les menaces ouvertes et prennent de plus en plus des allures injonctives [2]. Cela est tout simplement incompréhensible et surtout inacceptable pour la CMA et le Peuple de l’Azawad.

A présent, de telles attitudes nous confortent dans notre conviction que ni l’Algérie, ni les Nations Unies n’ont encore effectivement pris la véritable mesure de la nature du conflit et le réel niveau de détermination des populations de l’Azawad à briser les chaînes de l’esclavage dans lequel l’Etat malien retient les Azawadiens depuis que la France coloniale, sans nous consulter, en dépit de nos protestations, a décidé de mettre notre sort entre les mains de nos voisins du

sud.

Comment attendre d'une médiation imposée et de médiateurs non équidistants qu'ils prennent en compte les revendications d'un peuple longtemps marginalisé, discriminé, périodiquement massacré y compris sous les yeux des représentants des médiateurs sans que ceux-ci lèvent le petit doigt.

Dans la pratique, lorsque la médiation est imposée et le médiateur principal est tout sauf équidistant, le résultat ne peut qu'être biaisé au détriment d'une des parties dont les attentes sont méprisées.

Pensez-vous que la Communauté internationale irait jusqu'à la sanction si la CMA maintient sa position ?

La question des sanctions n'a jamais été évoquée publiquement. Pour la "communauté internationale" cela n'a simplement pas de sens.

D'abord, la CMA n'a rien signé et n'a aucun engagement sur le plan international. N'étant ni reconnu comme acteur, ni comme un sujet du droit international, la CMA ne peut être l'objet de sanctions.

Sur le plan pratique, la communauté internationale pourrait prendre des sanctions mais celles-ci seraient sans effets sur des personnes qui n'ont pas de comptes ni chez eux, ni ailleurs, qui ne voyagent qu'à la demande de cette communauté internationale et souvent sur ses injonctions et sur ses fonds... Il est donc ridicule d'envisager des sanctions qui n'auraient aucun effet.

Enfin, ce sera la plus mauvaise des décisions de la communauté internationale.

Quelles sont vos recommandations aux dirigeants de la CMA quant à l'attitude à adopter ?

La CMA devra impérativement se structurer et adopter sans délais une fusion intégrale de ses composantes et de ses forces, se débarrasser de ses scories et être plus à l'écoute de son opinion.

Que dire à la Communauté internationale, et à sa tête la France ?

Je n'ai aucun élément concret permettant d'affirmer que la France est à la tête, au milieu ou la queue de cette communauté internationale qui est tout sauf cernable !!!

En revanche, c'est une zone d'influence traditionnelle de la France. En partie, les causes du conflit remontent incontestablement à la gestion de la décolonisation française.

En 2013, l'intervention du gouvernement Hollande a suscité quelques espoirs

rapidement transformés en cauchemar pour les populations azawadiennes qui ont subi les massacres de l'armée malienne dans le sillage de l'opération *Serval* [3] sans que ni le Gouvernement Hollande, ni l'ONU, ni l'Algérie, ni l'*Union Africaine*, ni la CEDEAO [4], ni l'*Union Européenne*, ni aucun autre Etat ne s'émeuvent même du bout des lèvres de ces tueries sauvages commises souvent sous le zoom des caméras des médias.

La France a certainement les atouts pour prendre la tête de cette communauté internationale en relation avec le conflit et la situation de quasi déconfiture de l'Etat malien. Mais le gouvernement de Hollande a-t-il les moyens, pas seulement, financiers d'assumer ouvertement ce rôle ?

La communauté internationale n'a plus le choix que d'accepter enfin de reconnaître la nature politique du conflit et comprendre que l'on ne peut pas cacher le soleil avec son doigt.

Les récentes déclarations du chef de la MINUSMA relatives au parachèvement du processus de négociations sont surprenantes venant d'un membre de la médiation. A croire que les seules négociations qui valent sont celles entre le gouvernement et ses milices. De telles déclarations sont contre productives.

Le processus d'Alger a plus pris les allures d'un affaiblissement de la CMA à travers toute la stratégie de la médiation qui a accepté une nébuleuse de groupes créées ex nihilo aux pourparlers, y compris autour de la table de négociations, souvent de personnes dites ressources brouillant ainsi indéfiniment les cartes aux yeux de la CMA et d'une partie de la communauté internationale.

La CMA n'a aucune marge de manœuvre pour accepter de telles pratiques négatives et est contrainte de réaffirmer que la résolution du conflit qui oppose l'Azawad au Mali n'est pas dans le réchauffement de politiques de décentralisation faillis, ni d'énigmes réformes de quelque secteur que ce soit.

En définitive, il paraît indispensable de créer un cadre de médiation renouvelée et adopter une nouvelle résolution des *Nations Unies* pour redéfinir la mission et le rôle des forces onusiennes afin de protéger toutes les populations et non seulement celles qui sont dans le sillage du gouvernement malien et ses milices.

Il s'agira d'une force d'interposition et de maintien de la paix en lieu et place de la mission actuelle dont les manquements aux normes onusiennes ont conduit au drame de Tabankort lorsqu'un avion onusien a bombardé des positions de la CMA mettant en difficultés des milices pro-gouvernementales, composées de djihadistes et de narco trafiquants, en février 2015.

Une telle résolution doit définir des zones d'exclusion avec des couloirs humanitaires au profit des populations de l'intérieur de l'Azawad et pour accueillir les réfugiés qui crouissent dans les camps des pays voisins.

Propos recueillis par, Masin Ferkal.

A lire également :

Azawad : l'indépendance est inéluctable !

Crimes de l'armée malienne à l'ombre de l'opération Serval !

"La coopération décentralisée française, sur les traces de l'opération Serval"

Azawad : l'attitude de la France iquète les Touaregs !

"La ville est à vous, mon Colonel !"

L'Azawad contre vents et manœuvres

Notes

[1] La MINUSMA (*Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali*) a été créée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies dans sa Résolution 2100 du 25 avril 2013. Le Conseil de sécurité a ainsi demandé à la MINUSMA "d'aider les autorités de transition maliennes à stabiliser le pays et à appliquer la feuille de route pour la transition en accordant une attention prioritaire aux principales agglomérations et aux axes de communication, en protégeant les civils, en surveillant la situation des droits de l'homme, en mettant en place les conditions indispensables à l'acheminement de l'aide humanitaire et au retour des déplacés, à l'extension de l'autorité de l'État et à la préparation d'élections libres, ouvertes à tous et pacifiques". Puis, dans sa Résolution 2164, adoptée le 25 juin 2014, le Conseil de sécurité "a décidé d'axer le mandat de la MINUSMA sur des tâches prioritaires telles que la sécurité, stabilisation et protection des civils, l'appui au dialogue politique national et à la réconciliation nationale, ainsi qu'à l'appui au rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays, à la reconstruction du secteur de la sécurité malien, à la promotion et la protection des droits de l'homme, et à l'aide humanitaire".

[2] D'après la [presse malienne](#), Mongi Hamdi, Chef de la MINUSMA, Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU pour le Mali, aurait déclaré que "les négociations sont terminées et qu'aucune modification ne sera apportée à l'accord".

[3] L'opération *Serval* est déclenchée le 11 janvier 2013 par le président François Hollande, à la "demande" – nous a-t-on fait croire – du président malien, qui a donc donné le feu vert à l'intervention de l'armée française dans le Sahel, et plus exactement dans l'Azawad. Si la motivation officielle étant de stopper la progression des djihadistes vers Bamako, la réalité était de protéger l'Etat malien et œuvrer pour son retour dans l'Azawad. Cette opération qui a mobilisé jusqu'à 4 500 militaires. Tout en s'opposant au retour de l'armée malienne dans l'Azawad, le MNLA a eu à collaborer avec l'armée française pour combattre les djihadistes dans l'Azawad. Les Touaregs ont été ainsi les seuls véritables alliés de l'opération Serval dans cette mission d'éradication du terrorisme islamiste. Pourtant, le France s'est toujours montrée alliée de l'Etat malien et elle avait tout fait pour son retour dans l'Azawad.

Très vite, et plus exactement le 1er août 2014, l'opération *Serval* laisse place à l'opération *Barkhane*. Conduite par les armées française, cette opération repose sur une

stratégie fondée sur une logique de partenariat avec les principaux Etats des de la bande sahélo-saharienne (Mauritanie, Niger, Mali, Tchad et Burkina-Faso). Le champ d'intervention est ainsi élargi.

[4] Ayant vu le jour en 1975, suite au Traité de Lagos, la *Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest* (CEDEAO) avait à l'origine comme préoccupations les questions uniquement économiques. En 1993, le Traité de Lagos a fait l'objet de quelques révisions qui ont permis l'élargissement des domaines de compétences de la CEDEAO aux questions politiques vu notamment l'évolution de la situation dans la région. L'objectif principal de la CEDAO est la promotion de la coopération économique et politiques entre les Etats membres qui sont le Bénin, le Burkina-Faso, le Cap-Vert (Capo Verde), la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, La Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, le Sierra Leone et le Togo.